



**Réunion de Comité Syndical  
du mardi 12 février 2019  
à 18h30**

**dans le Centre Socioculturel  
(Route de Faitin-A proximité de l'école)  
de St Georges sur Moulon**

L'ordre du jour sera le suivant :

**I- Procès-Verbaux des Comités Syndicaux des 4 et 12-12-18 :**

- Approbations,

**II- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural :**

- Point d'avancement,

**III- Contrats du Pays :**

- CRST 2018-2024 dont la validation des dossiers,

- LEADER 2014-2020,

**IV - Budget Primitif 2019 :**

- Présentation du Compte Administratif 2018,

- Approbation du Compte de Gestion 2018 et vote du Compte Administratif 2018,

- Affectation du résultat,

- Présentation et vote du Budget Primitif 2019,

**V – Plantez le décor :**

- Marché Public 2019-2020,

**VI- Jachères et espaces fleuris et apicoles :**

- Subvention 2019

**VII- Questions diverses.**

**Rappel pour les délégués avec voix délibérative :**

**- 4 documents à signer à l'entrée de la salle avant/après la réunion :**

- la feuille de présence,
- la table du registre des délibérations,
- le Compte Administratif 2018,
- le Budget Primitif 2019.

**Toutes les personnes, qui assistent à la réunion, sont invitées à signer la feuille de présence.**

**(Tous les documents sont téléchargeables sur le site Internet  
du Pays de Bourges: Accueil>Agenda>voir le calendrier>12 février 2019)**

**Dates des prochaines réunions :**

Réunion	Date	Heure	Lieu
Comité Syndical	mardi 12/02/19	18h30	<i>St Georges sur Moulon</i>
Comité Syndical	jeudi 11/04/19	18h30	<i>Lissay-Lochy</i>
Comité Syndical	X Juin 2019		<i>Civray (reste à confirmer)</i>

**« Élire un(e) secrétaire de séance  
en début de séance ou à chaque point à l'ordre du jour »**

**I- Procès-Verbaux des Comités Syndicaux des 4 et 12-12-18 :**

- Approbations,

(possibilité de télécharger tous les PV : [accueil](#)>[organisation administrative](#)>[procès-verbaux téléchargeables](#))

**II- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural,**

- Point d'avancement

**III- Contrats du Pays :**

**- CRST 2018-2024**

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi
4	Acquisition de matériels pour le développement du maraichage biologique	EARL Domaine des Vallées (St Eloy de Gy)	I	35 542,00	34 286 €	HT	35%	12 000 €
5	Aménagement d'un laboratoire de transformation de volailles	Hélène LICHON (St Florent-sur-Cher)	I	104 185,00	85 714 €	HT	35% *	30 000 €
31	Définition de secteurs prioritaires à enjeux forts pour les chiroptères au titre de la Trame Noire	Pays de Bourges	F	3 000,00	3 000 €	TTC	80%	2 400 €
34	Acquisition d'une bineuse avec guidage par caméra pour la culture de quinoa	CUMA de Monfaucon (Villequiers)	I	64 900,00	64 857 €	HT	35% *	22 700 €
34	Acquisition de bineuses pour le désherbage de cultures maraichères biologiques	EARL Domaine des Vallées (St Eloy de Gy)	I	57 011,92	56 857 €	HT	35% **	19 900 €

22	Création d'une piste BMX	Mairie de St Eloy-de-Gy	I	15 385,00	15 385 €	HT	20%	3000
23	Réaménagement d'une aire de jeux	Mairie de Primelles	I	15 708,00	15 708 €	HT	40%	6 200
20	Construction de 2 salles d'accueil Péricolaire	Mairie d'Aubinges	I	502 725,00	502 725 €	HT	30%*	150 800 €

\* bonif de 10% car nouvelle installée ou structure collective ou MBS

\*\* bonif de 10% car agriculture biologique

Les membres du Bureau *sont sollicités* pour valider les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 des Pays de Bourges et de Vierzon.

### - LEADER :

#### Suivi de la programmation

Axe	Enveloppe initiale	Identification			Programmation			Paiements effectués		
		Nb	€	%	Nb	€	%	Nb	€	%
Alimentation	485 000 €	25	334 193 €	69%	8	231 871 €	48%	1	- €	0%
Personnes âgées	275 000 €	10	158 734 €	58%	-	- €	0%	-	- €	0%
<i>Sous-total</i>	<i>760 000 €</i>	<i>35</i>	<i>492 927 €</i>	<i>65%</i>	<i>8</i>	<i>231 871 €</i>	<i>31%</i>	<i>-</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>
<i>Coopération</i>	<i>40 000 €</i>	<i>1</i>	<i>16 000 €</i>	<i>40%</i>	<i>-</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>	<i>-</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>
<i>Animation</i>	<i>200 000 €</i>	<i>4</i>	<i>199 661 €</i>	<i>100%</i>	<i>2</i>	<i>101 812 €</i>	<i>51%</i>	<i>1</i>	<i>17 227 €</i>	<i>9%</i>
<b>Total</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>40</b>	<b>708 588 €</b>	<b>71%</b>	<b>10</b>	<b>333 684 €</b>	<b>33%</b>	<b>1</b>	<b>17 227 €</b>	<b>2%</b>

*Légende : Identification = projet analysé, sans nécessairement avoir déposé un dossier – Programmation = projet validé par le comité de programmation – Paiements = subventions versées aux porteurs de projet.  
Nb = nombre de projets suivis - € = montant cumulé d'aide LEADER sur les projets - % = taux de consommation de l'enveloppe initiale.*

#### Synthèse du bilan financier par fiche-action et stade de suivi de projet au 31/12/2018

Axe	Enveloppe initiale	Identification			Programmation			Paiements effectués		
		Nb	€	%	Nb	€	%	Nb	€	%
Alimentation	485 000 €	26	310 274 €	64%	8	231 871 €	48%	-	- €	0%
Personnes âgées	275 000 €	11	156 503 €	57%	-	- €	0%	-	- €	0%
<i>Sous-total</i>	<i>760 000 €</i>	<i>37</i>	<i>466 777 €</i>	<i>61%</i>	<i>8</i>	<i>231 871 €</i>	<i>31%</i>	<i>-</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>
<i>Coopération</i>	<i>40 000 €</i>	<i>1</i>	<i>16 000 €</i>	<i>40%</i>	<i>-</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>	<i>-</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>
<i>Animation</i>	<i>200 000 €</i>	<i>4</i>	<i>199 661 €</i>	<i>100%</i>	<i>2</i>	<i>101 812 €</i>	<i>51%</i>	<i>1</i>	<i>17 227 €</i>	<i>9%</i>
<b>Total</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>42</b>	<b>682 440 €</b>	<b>68 %</b>	<b>10</b>	<b>333 684 €</b>	<b>33%</b>	<b>1</b>	<b>17 227 €</b>	<b>2%</b>

*Légende : Identification = projet analysé, sans nécessairement avoir déposé un dossier – Programmation = projet validé par le comité de programmation – Paiements = subventions versées aux porteurs de projet.  
Nb = nombre de projets suivis - € = montant cumulé d'aide LEADER sur les projets - % = taux de consommation de l'enveloppe initiale.*

#### Synthèse du bilan financier par fiche-action et stade de suivi de projet au 29/11/2019

## Projets suivis

Au 29/01/2019

Axe	Action	Porteurs	Projet	Etat
Alimentation locale et solidaire	Circuits courts	EARL Les passagers du Sardonnet (Allouis)	Aménagement d'un fournil pour la vente directe de pain	<b>DRAAF bloquée</b> alors que CoPro 06/03/19
		SAS Perles du Berry (FerCher)	Atelier de Transformation Collectif et modulaire	En attente étude
		SAS Perles du Berry (FerCher)	Etude faisabilité + développement de produits	Avis de programmation favorable – Convention en cours de rédaction
		Julien JACQUET + Mathieu BARBOU (St Martin d'Auxigny)	Micro-brasserie et atelier de transformation fruits à pépins	Avis d'opportunité ajourné → en attente maturation projet
		Sophie DUBOIS (Vornay)	Atelier de transformation de pommes de terre	Pas de dépenses éligibles à ce stade
		JL. GITTON (Azy)	Atelier de transformation à la ferme	<b>Projet éligible mais demande CRST 5</b>
		A. CHARTENDRAULT (Bourges)	Verger-maraicher urbain	<b>Projet éligible → en attente éléments</b>
		Les saveurs des Marais (Saint-Martin d'Auxigny)	Traiteur + péda + tourisme + point de vente	<b>En cours de ré analyse</b>
		Chambre d'agriculture 18	Promotion des produits locaux au travers de marchés de producteurs	Avis de programmation favorable → convention en cours de signature
	Maraichage citoyen	Entraide berruyère (St Eloi)	Aménagement d'un lieu de vie pour les salariés en insertion par le maraichage biologique	Avis de programmation favorable → convention en cours de signature
		Trouy	Potager pédagogique au château de Roze	Reporté 1 ou 2 ans
		Villequiers	Verger-potager intergénérationnel	En attente évaluation \$
		Saint-Martin d'Auxigny	Zone maraîchère	En attente évaluation \$
		Le Subdray	Labyrinthe de biodiversité	En attente évaluation \$
		Le Chêne vert (Plaimpied-Givaudins)	Du jardin à la cantine	En attente FI
		Foyer Jean Rodhain (Bourges)	Développement du jardin maraîcher	En réflexion
		Pays de Bourges + Pays de Vierzon	Groupe de travail sur les jardins citoyens	
		Cher Emploi Animation	Accompagnement des communes	En attente évaluation \$
	Accessibilité	Conseil départemental 18	Formation des agents de la RHD	Avis de programmation favorable → convention en cours de signature
		BioBerry	Développer l'accessibilité des produits bio et locaux à tous	Avis de programmation favorable → convention en cours de signature

<b>Epiceries sociales</b>	CC Terres du Haut Berry	Etude approvisionnement local	<b>Annulé ?</b>
	CC Terres du Haut Berry (St Martin)	Epicerie sociale et solidaire	<b>En attente de visite sur place</b>
	Mehun-sur-Yèvre	Epicerie sociale et solidaire	<b>En attente notification A vos ID</b>
	Val d'Auron	Epicerie sociale et solidaire	En réflexion

Axe	Action	Porteurs	Projet	Etat
<b>Mieux vieillir</b>	<b>nsi bil isa tio</b>	Conseil départemental 18	Colloque « Maintien à domicile »	<b>Pièces en cours d'analyse</b>
		<b>Modes d'accompagnement</b>	Médialis (Paris)	Corporate hacking : trouver des solutions ensemble contre les risques professionnels
	IPISanté (Orléans)		Plateforme SILVERALI	En attente réponse AAP FEDER
	Présence verte (La Septaine)		Connectons-nous pour le bien vieillir !	Avis d'opportunité favorable → En attente dossier complet
	ISOA 18		Les Jardins de Victorine + Les Paniers de Victorine + Le Moral de Victorine	En réflexion
	<b>RoboEthic</b>		<b>Buddy au service des personnes âgées</b>	<b>Annulé</b>
	Pôle Nutrition		Ateliers culinaires seniors	En cours de réflexion
	<b>Habitats exemplaires</b>	Emmaüs du Cher (St Florent)	Maison des compagnons retraités	En attente nouveaux éléments
		Conseil départemental 18 ou OPH 18	Matériels domotiques dans la résidence autonomie de Plaimpied-Givaudins	En cours de réflexion
		<b>Lycée Pierre-Emile Martin</b>	<b>Intégration d'un robot au sein de la plateforme d'apprentissage</b>	<b>En cours de réflexion</b>

Axe	Porteurs	Projet	Etat
<b>3</b>	Pays de Bourges	Forums interterritoriaux pour l'émergence de SAT	En attente RDV en février

Deux courtes présentations seront faites lors de la réunion sur :

- Le projet de forum pour l'émergence de Systèmes Alimentaires Territoriaux (Coopération avec 3 autres GAL de la Région – réunion le 06 février 19) ;
- le projet de fin d'étude de 2 étudiants de l'IESEG pour la création d'une légumerie bio en circuit-court (choix du territoire de projet par les étudiants tout début mars 19).

## **IV- Budget Primitif 2019,**

### **Préparation du Budget Primitif 2019 :**

- Présentation du Compte Administratif 2018,
- Approbation du Compte de Gestion 2018 et vote du Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat,
- Présentation et vote du Budget Primitif 2019,

**(Voir tableaux synthétiques en annexe)**

**Les documents officiels du CA 2018 et du BP 2019 seront consultables sur le site Internet du Pays.**

### **PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Alain MAZÉ sollicitera les élus pour désigner un(e) Président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2018.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical désignent ..... comme président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2018.**

Présentation de l'analyse des résultats par section du Compte Administratif 2018 en précisant que le détail des fonds budgétés par articles est consultable sur les tableaux synthétiques.

### **Analyse du Compte Administratif 2018**

#### **Section de fonctionnement - Dépenses**

**Chapitre 11 « Charges à caractère général » : 78 804,20 €**

Ce chapitre se caractérise par 2 types de dépenses :

- les dépenses nécessaires pour assurer la mise en œuvre des missions des agents du syndicat mixte (loyer des locaux, location du photocopieur et de divers matériels, fournitures diverses, affranchissements, télécommunications, déplacements,...),
- les dépenses relatives aux communications externes et les actions de partenariats (affiches et dépliants Plantez le décor, cartes de visite...)

**Chapitre 12 : « Charges de personnel et frais assimilés » : 186 902,24 €**

#### **Le Pays a fonctionné avec 4 agents en 2018:**

Loïc RICHER-Agent de développement en charge de l'animation des actions transversales en lien avec les responsables administratifs des collectivités membres et partenaires (*mission soutenue par une subvention régionale de 32 000 € en 2018 (depuis 1997 soit 672 000 € de fonds régionaux cumulés)*),

Claire SCHNEIDER - Chargée de missions « Environnement/Agriculture » pour le suivi des programmes TVB, PLD, Agriculture, participation aux réunions PLUi,...,

Marion de LATUDE - Chargée de mission du programme LEADER (*Mission financée à hauteur de*

80% par les fonds européens LEADER, dont 15% pour l'aide au fonctionnement – 1<sup>er</sup> versement reçu en 2018 pour l'animation et le fonctionnement du poste de 2016),  
Florence BARILLON, Secrétaire-comptable en charge du suivi des démarches administratives et comptables et également Assistante CRST (mission soutenue par une subvention régionale de 15000 € en 2018, depuis 1997 soit 315 000 € de fonds régionaux cumulés).

Leurs temps se sont portés principalement sur :

les rencontres avec les porteurs de projets, privés et les collectivités concernant les projets du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et la participation aux réunions de travail portées par les collectivités membres, l'animation et le suivi des dossiers LEADER, le suivi de l'étude TVB, l'animation « Gestion différenciée des espaces publics », l'animation « Semis de pied de mur »,..., et tous le travail pour le futur PETR.

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » : 21 175,46 €

Écriture comptable qui concerne les amortissements :

- Les études « Biodiversité » de la zone « Ferme-Abeille-Biodiversité », réalisées par la Chambre d'Agriculture du Cher, Nature 18, la Fédération départementale des chasseurs du Cher : amortissable en 2018 pour 8 020,80 € (fin d'amortissement en 2019),
- L'étude entomologique de la zone « Ferme-Abeille-Biodiversité », amortissable de 2018 à 2023 pour 2 916 € par an,
- L'étude Trame Verte et Bleue, amortissable de 2018 à 2022 pour 11 958 €,
- les amortissements de matériels divers

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 20 137,24 €

Ce chapitre se caractérise principalement par :

- les indemnités du Président et des Vice-Présidents,
- l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » avec un soutien à la mise en œuvre de semences adaptées au titre des inter-cultures : Opération initiée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

**Le montant des dépenses en 2018 est de 307 019,14 €**

*(302 615,76 € en 2017)*

*(271 213,77 € en 2016)*

## **Section de Fonctionnement - Recettes**

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 137 822,65 €

*Evolution de l'excédent : 157 468,16 € en 2017 - 165 366,07 € en 2016*

Chapitre 042 « Opération de transferts entre sections » : 16 821,25 €

- Écriture comptable : Amortissement de la subvention de la Région pour le diagnostic biodiversité sur la zone FAB.

Chapitre 70 Produits des services et ventes : 10 339,70 € (PLD)

-Versement des porteurs de projet dans le cadre de l'opération Plantez le Décor 2018

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 277 368,79 €

- Les contributions « statutaire » 2018 sont de :
  - 117802,20 € pour les membres adhérents (communes et EPCI)
  - 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher
- Le soutien du Conseil Régional du Centre-Val de Loire se caractérise par :
  - la Subvention de fonctionnement pour l'animation du CRST : 50 000 € (2 paiements : 80% = 40000€ + 20%=10000€)
  - la subvention de 34 039 € pour la réalisation de l'opération « Plantez le Décor 2017 »

**Le montant des recettes 2018 est 442 352,39 €**

440 438,41 € en 2017 (431 964,17 en 2016)

**À l'issue de l'année 2018,**

**l'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 est de 135 333,25 €**

137 822,64 en 2018, (157 468,16 € en 2017)

## **Section d'Investissement- Dépenses**

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » : 294 €

Aucune étude n'a été réalisée

Chapitre 21 « Immobilisation corporelle » : 1565 €

-Acquisition d'un ordinateur (tour, écran, clavier,...)

Chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » : 16 821,25 €

- Écriture comptable : Amortissement de la subvention de la Région relatif au diagnostic de biodiversité sur la zone FAB.

**Le montant des dépenses en 2018 est de 18 680,25 €**

(27 632,25€ en 2017) (40 859,25 € en 2016)

## **Section d'Investissement - Recettes**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 23 257,44 €

Report de l'excédent d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0 €

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » : 21 175,46 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel, des études et autres

Chapitre 13 « Subvention d'Investissement reçue » : 5 800,00 €

Le solde de la subvention régionale pour l'étude entomologique de la zone « Ferme Abeille Biodiversité » réalisée par CERCOPE a été perçue soit 5 800 €



## **Le montant des recettes est de 50 232,90 € en 2018**

(50889,69 € en 2017) (57 819,47 € en 2016)

À l'issue de l'année 2018,

**l'excédent d'investissement à reporter au BP 2019 est de 31 552,65 €**

(23257,44 € en 2018) (16 960,22 € en 2017)

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018:**

#### **a) Approbation du Compte de Gestion 2018 :**

Le Président confirmera aux membres que les résultats du Compte de Gestion 2018 et ceux du Compte Administratif 2018 ont été confrontés et que ces derniers se juxtaposent.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, seront sollicités pour approuver le Compte de Gestion 2018.**

#### **b) Vote du Compte Administratif 2018 :**

Après l'approbation du Compte de Gestion 2018, il sera proposé aux membres de voter le Compte Administratif 2018.

Le Président quittera la salle.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical seront sollicités pour voter le Compte Administratif 2018.**

Le vote terminé, le Président reprendra sa place.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 :**

Vu le compte administratif et le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2018, le Comité Syndical constatera le résultat 2018 suivant :

Résultat d'exécution du budget :

- Excédent de fonctionnement: 135 333,25 €
- Excédent d'investissement: 31 552,65 €

**Les membres du Comité Syndical pourront décider d'affecter le résultat de l'année 2018, comme suit :**

- au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 135 333,25 €
- au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 31 552,65 €

## **POUR RAPPEL - Délibération n°CS/13-12-18/22 Cotisations 2019**

*Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2019, comme suit :*

- 1,40 €/an/hab. \* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,48 €/an/hab. \* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 42 500 € pour le Conseil Départemental du Cher.

*Pour chaque membre adhérent, l'appel à cotisation sera opéré selon trois titres de recette et le montant de chacun correspondra au tiers de la cotisation, donc :*

- le premier appel sera transmis entre le 1<sup>er</sup>/01/2019 et le 15/03/2019 pour le premier tiers correspondant à la période du 1<sup>er</sup>/01/2019 au 30/04/2019,
- le second appel sera transmis entre le 1<sup>er</sup>/05/2019 et le 15/07/2019 pour le second tiers correspondant à la période du 1<sup>er</sup>/05/2019 au 31/08/2019,
- et le dernier appel sera transmis entre le 1<sup>er</sup>/09/2019 et le 15/11/2019 pour le troisième tiers correspondant à la période entre le 1<sup>er</sup>/09/2019 au 31/12/2019.

*\*En tenant compte des résultats des recensements de la population 2015 qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (source INSEE)-sans double compte.*

### **PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

*Le vote du Budget Primitif 2019 sera adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.*

*Se reporter, de nouveau, aux tableaux synthétiques du Budget Primitif 2019*

Contexte : Les représentants des collectivités membres des Syndicats de Pays et dorénavant le PETR reconnu par arrêté préfectoral, poursuivent la convergence des équipes au sein Le Président rappelle le contexte et la particularité de ces orientations qui sont liées à la future procédure de dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, effective au cours de l'année 2019.

Il importe de valider un Budget Primitif 2019 pour poursuivre l'animation des missions avant le transfert de celles-ci au sein du PETR.

Les propositions d'affectations des dépenses et recettes par section, correspondent aux Orientations Budgétaires validées lors du Comité Syndical de décembre dernier.

Pour rappel : Les Orientations Budgétaires 2019 abordaient différents thèmes :

#### **a) Section de fonctionnement - dépenses**

Charges à caractère général :

- Maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre - siège social du Syndicat,
- Maintien des différentes dépenses (location et maintenance du matériel, fournitures, déplacements,...),
- Maintien du montant de la future campagne de plantations : 90 000 €

Charges de personnel :

- Maintien des 3 agents titulaires (Secrétariat/Compta, Agent de Développement CRST, Chargé de Mission « Environnement »),
- Maintien de l'animateur LEADER / financé à 80 % au titre des fonds européens FEADER (*subvention non inscrite puisqu'il faut considérer un délai de versement des fonds européens*),
- Prévission d'un stagiaire (3700€).

Autres charges de gestion courante :

- Maintien des Indemnités et de l'opération « jachères et espaces fleuris et apicoles ».

**b) Section de fonctionnement – recettes**

- Maintien des cotisations des membres adhérents,
- Intégration de la subvention PLD 2018 + prévision d'aide de la Subvention régionale de fonctionnement 2019,
- Intégration de la subvention d'aide au fonctionnement du programme LEADER,
- Paiements des porteurs de projet de l'opération « Plantez le Décor » 2019.

***CETTE SITUATION PERMET DE DÉFINIR UN VOLANT DE 53 059,58 € QUI POURRAIT ÊTRE TRANSFÉRÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT***

**c) Section d'investissement – dépenses**

- Mobilisation d'un fonds de 2 000 € pour de l'investissement matériel,
- Capacité pour engager de nouvelles études à hauteur de 90 743,90 €.

**d) Section d'investissement – recettes**

- Les recettes se décomposent par l'excédent d'investissement et le transfert de fonds issus de la section de fonctionnement

**Les membres du Comité Syndical seront sollicités pour voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 suivant :**

**Section de Fonctionnement - Dépenses**

Chap.	Libellé	BP 2019
<b>DF</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>492 375,50</b>
011	Charges à caractère général	178 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	211 942,00
023	Virement à la section d'investissement	53 059,58
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 173,92
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00

**Section de Fonctionnement –Recettes**

Chap.	Libellé	BP 2019
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>492 375,5</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	135 333,25
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 142,25
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	45 000,00
74	Dotations, subventions et participations	292 890,00
75	Autres	10,00

### Section d'Investissement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2019
DI	Total dépenses d'investissement	108 786,15
20	Immobilisations incorporelles	87 643,90
21	Immobilisations corporelles	2 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 142,25

### Section d'Investissement - Recettes

Chap.	Libellé	BP 2019
RI	Total recettes d'investissement	108 786,15
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 552,65
021	Virement de la section de fonctionnement	53 059,58
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 173,92
13	Subvention d'Investissement reçue	0,00

*Le vote du Budget Primitif 2019 sera adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.*

### **V- Plantez le décor :**

- Lancement du programme

Le marché public pour l'acquisition des plants et fournitures du programme « Plantez le Décor » est arrivé à son terme.

Il est proposé de lancer un nouveau marché à procédure adaptée pour les opérations de 2019 et 2020 et d'être en cohérence avec l'échéance du bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024.

**Vous trouverez, en annexe, le Règlement de Consultation et le Document Administratif, à valider pour le lancement de ce marché et d'autres documents.**

Cette nouvelle consultation intègre quelques modifications :

- Lot 1 – acquisition de plants et de protections contre le gibier pour les haies, alignements et bosquets :

Dans un souci de préservation de la biodiversité locale et d'adaptation au changement climatique, il est proposé **d'acheter, dans la mesure du possible, des plants certifiés d'origine génétique locale.**

Depuis les années 70, un programme de sélection de peuplements remarquables a permis de mettre à la disposition des pépiniéristes des semences forestières présentant des caractères génétiques plus performants. Chaque région administrative définit une provenance conseillée de chaque espèce sur leur territoire. Le respect de ces provenances est obligatoire pour les projets de boisements bénéficiant d'aides publiques. Ce programme s'appelle MFR (Matériel Forestier de Reproduction).

Jusqu'en 2014, aucune certification ne garantissait la provenance des autres espèces, notamment pour la constitution de haies champêtres. Aussi, de nombreuses productions étaient issues de graines provenant de l'autre bout du monde et formant ainsi des individus peu adaptés à nos régions et appauvrissant le patrimoine génétique local.

En 2014, la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, en partenariat avec l'Afac-Agroforesterie (dont le Pays de Bourges est adhérent depuis 2010) et Plante & Cité (le Pays est adhérent depuis 2018) a déposé à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) la marque

collective Végétal Local. Cette marque s'applique à des végétaux issus de collecte dans le milieu naturel et dont la provenance locale et la diversité génétique sont garanti, selon un référentiel technique définissant les modalités de collecte, de production, de multiplication, d'élevage et de commercialisation en fonction de région d'origine défini.

Il est proposé :

- d'acheter, dans la mesure du possible, des végétaux garantissant ces provenances locales.
- d'inclure un nouveau système de protection biodégradable (en carton) contre le gibier, (*sensé tenir 3 ans et ne nécessitant pas d'être enlevé, limitant ainsi les déchets plastiques*). Ce sera un moyen de tester cette protection,
- livrer les protections chevreuils classiques à domicile, lorsque la commande de tuteurs est supérieure à 600 unités.
  
- Lot 2 – acquisition de plants de fruitiers de variétés locales anciennes :

De nombreuses demandes concernant le souhait d'intégrer des fruitiers au programme et avec l'émergence de projets de petits vergers communaux.

Il est proposé :

- d'intégrer l'achat de vieilles variétés de fruitiers du Berry dont la liste est tirée de celle éditée par l'URGC et la Société Pomologique du Berry.

Afin de ne pas voir une explosion des commandes et de ne pas dénaturer l'opération, les conditions d'éligibilité seraient les suivantes (sous réserve de l'accord du Conseil Régional du Centre- Val de Cher) :

- Projet présenté de manière détaillé (plan, photo, fonctionnement envisagé, entretien, etc.)
- Verger ouvert gratuitement au plus grand nombre (tout un chacun peut venir entretenir, cueillir etc.)
- Entre 5 et 20 arbres

*Pour les projets plus conséquents, notamment où d'autres aménagements seraient prévus, ils pourraient être financés au titre de la fiche action 31.2 Jardins partagés, solidaires ou collectifs du CRST 2018-2024.*

- Lot 3 – acquisition de paillage biodégradable et de collerettes biodégradable :

Pas de changement particulier, hormis celui d'imposer une livraison « à domicile » du paillage pour les projets supérieurs à 300ml.

- Lot 4 – acquisition de paillage végétal :

Suite à de nombreuses demandes de fournir du paillage végétal et pour améliorer la qualité du paillage proposé, il est proposé d'acquérir du miscanthus et du bois déchiqueté.

Afin de ne pas voir une explosion des factures et pour limiter la logistique au maximum, les conditions d'éligibilité seraient les suivantes :

- Collectivités et agriculteurs éligibles
- Projets supérieurs à 450 ml.

La livraison de chacune des commandes des porteurs de projet se fera directement « à domicile ».

## **VI- Jachères et espaces fleuris et apicoles**

Une réunion de bilan s'est faite le 1<sup>er</sup> février avec les 5 Pays du Cher + le Conseil Départemental (voir document en annexe).

En 2018, tous les Pays ont eu assez de petits sachets sauf le Pays de Bourges. En effet, nous avons eu 804 commandes réparties sur 40 communes. La Fédération a pu nous donner 100 sachets supplémentaires et elle a commandé le reste en le déduisant de l'enveloppe réservée aux CIPAN (1000€) sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité, en accord avec le Pays.

Une stagiaire de la Fédération a réalisé un suivi d'1/3 des parcelles semées par les collectivités, agriculteurs, sociétés de chasse et particulier dont les commandes passent directement auprès de la Fédération (grandes surfaces supérieures à 500m<sup>2</sup>). Cela a mis en évidence les éléments suivants :

Jachères fleuries (proposées aux collectivités) :

54% des parcelles suivies ont été réellement implantées en juillet.

Jachères apicoles (proposées aux collectivités, agriculteurs, sociétés de chasse et particuliers) :

83% des parcelles suivies ont été réellement implantées en juillet.

Au vu de ces éléments, du budget revu à la baisse (voir ci-dessous) et de la volonté des Pays et du Département d'inciter les collectivités à semer de la jachère apicole pour la préservation de la biodiversité, il a été convenu de :

- supprimer les gros conditionnements de jachères fleuries,
- augmenter de 200 sachets l'approvisionnement de petits sachets pour notre territoire,
- solliciter un financement de la part de la Chambre d'agriculture pour soutenir les projets agricoles en ce sens,
- avancer les dates de mise à disposition des graines à la mi-avril,
- étudier la possibilité de solliciter une participation financière à hauteur de 25% pour les agriculteurs commandant de grandes quantités de graines.

Pour répondre aux modifications proposées, le budget 2019 proposé est le suivant :

CD 18 = 2000€

Pays Sancerre-Sologne = 1700€

Pays Berry-St Amandois = 1000€

Pays de Vierzon = 1000€

Pays Loire Val d'Aubois = 500€

FdC 18 = 2000€

Pays de Bourges = 2500€ - fusion de l'enveloppe jachères et CIPAN pour ne financer que l'opération jachères (montant soumis à validation)

Soit un budget global de 10 700€.

Pour information, les communes de l'ex-CdC des Hautes Terres en Haut Berry ainsi que Vouzeron, Neuvy-sur-Barangeon et Nançay commanderont leurs sachets de graines (petits et moyens conditionnements) auprès du Pays Sancerre-Sologne (communes encore cotisantes auprès de ce syndicat pour 2019).

De plus, il a été convenu que la Fédération nous propose, à l'automne, une étude technique et financière pour une évolution de l'opération permettant de fournir des graines de jachères d'origine locale (via le label Vraies Messicoles par exemple).

**Les Membres du Comité Syndical sont sollicités pour accorder une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de l'année 2019, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges**

## **VII- Questions diverses**

Trame Verte et Bleue (TVB) :

- a- Trame noire
- b- Plan Mares
- c- 1ères Rencontres TVB